



Remboursement d'un permis acheté en forfait

Par **sdelaunay_old**, le 12/11/2007 à 20:56

Bonjour,

J'ai pris un forfait pour 2 permis bateaux.

J'ai fini le premier mais je ne pourrai pas faire le second car j'ai entamé des études qui m'empêche de suivre les cours.

J'ai acheté ce forfait avant de savoir que je commençai des cours.

Le commerçant ne veut pas me rembourser du 2ème permis bateau car il me dit que cela a été vendu avec le permis côtier donc il ne peut pas me rembourser 350 EUR sur les 700 EUR réglé.

Il m'autorise tout de même à revendre le forfait.

Hors je ne trouve personne pour le racheter.

Puis-je être légalement remboursé d'un permis bateau dont je n'ai pas pris de cours et qui n'a pas commencé si mes justificatifs d'indisponibilités sont bons ?

Merci de votre aide